



Charte éthique des partenariats avec les fondations

24.04.2025

Charte éthique des partenariats avec les fondations

La mission principale de l'AFP, telle qu'énoncée dans ses statuts fondateurs, est de fournir à tout instant une information complète, honnête, impartiale et digne de confiance sur les événements du monde entier, sans influence politique, financière ou idéologique.

Tout projet de partenariat avec une organisation philanthropique se doit de respecter les principes énoncés dans la charte de l'Agence.

La recherche et l'obtention d'un financement externe de la part d'organisations philanthropiques, telles que des fondations et d'autres organisations à but non lucratif, doivent répondre à l'objectif de nous permettre d'aller plus loin et plus en profondeur dans certains de nos domaines de couverture.

Les partenariats doivent être organisés dans le respect des critères suivants :

- 1 -** Respect des priorités éditoriales conformes au statut fondateur de l'Agence, quelle que soit la source de financement.
- 2 -** Totale liberté et indépendance éditoriales de l'AFP durant toute la collaboration.
- 3 -** Transparence totale concernant les partenaires, les modalités de la collaboration et les règles rédactionnelles. Le nom de la source de financement devra figurer dans les productions, tout en soulignant que l'AFP a conservé une totale indépendance éditoriale.
- 4 -** Les potentiels donateurs doivent être issus d'institutions philanthropiques, telles que les fondations caritatives et les organisations à but non lucratif, qui soutiennent des projets médiatiques conformes aux intérêts fondamentaux de l'AFP.
- 5 -** Les donateurs doivent être validés par la Direction de l'information et la Rédaction en chef centrale, qui doivent s'assurer que leurs activités et principes fondateurs sont compatibles avec les principes éthiques et déontologiques de l'AFP.
- 6 -** L'AFP recherchera des sources de financement diversifiées pour éviter de dépendre d'une seule organisation philanthropique.
- 7 -** Les fonds doivent permettre de mener à bien des projets à long terme, mobilisant d'importantes ressources. Tous les projets doivent être examinés par la Rédaction en chef centrale qui aura le dernier mot.
- 8 -** Les donateurs ne peuvent avoir de rôle dans la réalisation d'un projet éditorial. Ils n'ont pas accès à l'avance au contenu qui sera publié, ils ne peuvent pas décider de la diffusion, et ne peuvent pas avoir un accès direct aux journalistes de l'Agence.
- 9 -** Les fonds philanthropiques doivent être traités séparément des revenus commerciaux.
- 10 -** Les projets doivent être réalisés par des journalistes de l'AFP, des pigistes et des médias partenaires. Ainsi, l'AFP pourra soutenir d'autres médias et journalistes qui n'ont pas accès aux fondations, en s'associant par exemple avec eux pour des projets ou des formations.